



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 6 Février 2025
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
31/01/2025

Date de publication
07/02/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
MORETTI Karine a donné procuration à MALEN Serge.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.

Absents :

ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry.

Secrétaire de séance : CUP Christine.

DELIBERATION N° 2025-02-07

OBJET : *RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents contractuels.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les prochaines vacances scolaires, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les postes sur emplois non permanents suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement saisonnier d'activité</u>		
Adjoint d'animation	15	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 27 janvier 2025.

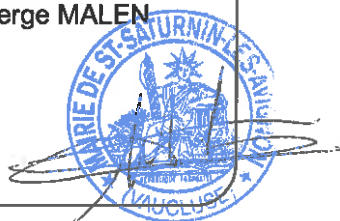
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création des postes susvisés à compter du 7 février 2025.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/02/2025 de la publication le 07/02/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Secrétaire de séance
Christine CUP

2/2